

Cyber-mobbing

Mesures à prendre en cas de situations à risque chez des jeunes du club*

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5	Etape 6
	Percevoir des signaux au quotidien et échanger à leur sujet.	Parler de ses observations et décider de la suite à donner.	Mener des entretiens ciblés et informer les personnes chargées de l'éducation.	Impliquer les personnes chargées de l'éducation.	Mobiliser du soutien à l'intérieur du club.	Solliciter l'entourage à l'extérieur du club.
Tâche	Observer les jeunes au quotidien à différents niveaux : langage corporel, comportement, composition des groupes, dynamique de groupe, etc. Collecter et consigner des informations. Au sein de l'équipe d'encadrement, parler des faits marquants survenus chez les jeunes.	Evaluer et vérifier les observations et incidents au sein de l'équipe/du club. Estimer le potentiel de danger (situation sociale initiale, comportements déviants, consommation de substances, problèmes psychiques). Reconnaître ses propres possibilités et responsabilités ; clarifier les rôles.	Parler des comportements déviants et fixer des objectifs : Quel comportement faut-il changer et à quelle échéance ? A quoi peut-on reconnaître les changements ? Attirer éventuellement l'attention sur les possibilités d'aide. Fixer un délai pour un prochain entretien.	Informers les jeunes de la prise de contact avec les personnes chargées de leur éducation. S'entretenir avec les personnes chargées de l'éducation : exposer le problème, fixer des objectifs, définir les mesures ultérieures et les conséquences. Attitude : solliciter les personnes chargées de l'éducation pour qu'elles coopèrent/apportent leur aide.	Assurer un soutien pour les jeunes. Envisager une consultation externe (par ex. services d'intervention de crise, service de conseil en éducation, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, police). Event. informer la direction du club.	La direction du club ou le moniteur fait appel à un service/une personne externe en accord avec les personnes chargées de l'éducation (dans le meilleur des cas) : par ex. services d'intervention de crise, service de conseil en éducation, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, police. Planifier, organiser et contrôler les étapes suivantes ensemble.
Personnes concernées	Spécialistes en matière de sport (moniteurs dans des clubs sportifs)	Moniteur, équipe (et direction du club, ou information à celle-ci)	Moniteur et jeunes	Moniteur, jeunes, personnes chargées de l'éducation, évent. deuxième moniteur	Moniteur, jeunes, personnes chargées de l'éducation	Direction du club, moniteur, jeunes, personnes chargées de l'éducation, service externe
Forme	Observer. Mener des discussions informelles.	Discussion au sein de l'équipe : à l'initiative du moniteur.	Entretien : à l'initiative du moniteur.	Entretien : à l'initiative du moniteur.	Entretien : à l'initiative du moniteur.	Entretien : à l'initiative de la direction du club ou du moniteur
Procès-verbal	Rédiger des notes sur les observations, décrire la situation selon les normes du club.	Rédiger des notes sur les observations, décrire la situation selon les normes du club. Si la procédure se poursuit après cet entretien, informer la direction du club.	Responsabilité : moniteur Formuler des objectifs par écrit (réalistes, contrôlables, temporels). Etablir un compte rendu de l'entretien à l'attention des personnes concernées/responsables	Responsabilité : moniteur Formuler des objectifs par écrit (réalistes, contrôlables, temporels). Etablir un compte rendu de l'entretien à l'attention des personnes concernées/responsables	Responsabilité : moniteur Formuler des objectifs par écrit (réalistes, contrôlables, temporels). Etablir un compte rendu de l'entretien à l'attention des personnes concernées/responsables	Responsabilité : direction du club ou moniteur Formuler des objectifs par écrit (réalistes, contrôlables, temporels). Etablir un compte rendu de l'entretien à l'attention des personnes concernées/responsables.
Responsabilité du flux d'informations	Moniteur, équipe d'encadrement, club	Moniteur	Moniteur	Moniteur	Moniteur ou direction du club	Moniteur ou direction du club
Destinataires des informations			Moniteur, personnes chargées de l'éducation, direction du club	Moniteur, personnes chargées de l'éducation, jeunes, direction du club	Moniteur, personnes chargées de l'éducation, jeunes, direction du club	Direction du club, moniteur, personnes chargées de l'éducation, jeunes, services externes
Décision sur la suite à donner	Le comportement se normalise. Le comportement problématique perdure ou s'intensifie : choisir l'étape adéquate.	Le danger estimé est faible : retour à l'étape 1. Si le danger augmente et/ou perdure : choisir l'étape adéquate.	Les objectifs fixés sont atteints : aucune autre mesure n'est nécessaire. Si le danger augmente et/ou perdure : choisir l'étape adéquate.	Les objectifs fixés sont atteints : aucune autre mesure n'est nécessaire. Si le danger augmente et/ou perdure : choisir l'étape adéquate.	Les objectifs fixés sont atteints : aucune autre mesure n'est nécessaire. Si le danger augmente et/ou perdure : choisir l'étape adéquate.	Les objectifs fixés sont atteints : aucune autre mesure n'est nécessaire. Si le danger augmente et/ou perdure : examiner les mesures disciplinaires propres au club et en prévoir conformément aux directives en vigueur (mesures disciplinaires, renvois, exclusions, ministère public des mineurs, etc.).

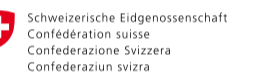
* Dans un contexte scolaire, les moniteurs correspondent aux enseignants, l'équipe d'encadrement au corps enseignant, la direction du club à la direction de l'école et la direction de la fédération à la commission scolaire (responsables des autorités scolaires).

Swiss Olympic
«cool and clean»
Maison du Sport
Talquert-Zentrum 27
3063 Ittigen près de Berne
Tél. +41 31 359 72 27
Fax +41 31 359 71 71
coolandclean@swissolympic.ch
www.coolandclean.ch

Collaboration



Parrainage



Office fédéral de la santé publique OFSP

«cool and clean» est soutenu financièrement par le fonds de prévention du tabagisme.

Berner Gesundheit
Santé bernoise



Auteur :
Martin Neuwand, Santé bernoise

23943F/06_2018